



DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES SESSION 2009

N° DOSSIER <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>																		
Série BAC : : شعبة	Filière BAC : : مسلك																	
<p style="text-align: center;">VOLET ANONYME</p> <p>Tout volet B comportant des indications permettant l'identification du candidat sera rejeté</p>	<p style="text-align: center;">Classe CPGE demandée (Volet C₁)</p> <p style="text-align: center;">.....</p>																	
<p style="text-align: center;">Académie Régionale de l'Éducation et de Formation</p> <p>de <input style="width: 250px; height: 25px;" type="text"/></p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center; width: 100%;">Cachet de l'AREF</div>																	
Classes de CPGE demandées (voir Volet C ₁)																		
A remplir par tous les candidats, quelle que soit l'Académie d'origine:																		
Classe n° 1 :	Classe n° 2 :	Classe n° 3 :																
IMPORTANT																		
<p>- Pour leur demandes d'accès à la classe MPSI de la filière MP, les candidats des Académies Régionales d'Éducation et de Formation de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et de Meknès-Tafilalet ayant demandé la classe de MPSI dans le tableau ci-dessus sont tenus de compléter leur demandes en classant les établissements de CPGE de leur AREF d'origine par ordre de priorité décroissante. Ce choix engage la responsabilité du candidat.</p>																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Rabat-Salé-Zemmour- Zaër</th> <th colspan="2">Meknès-Tafilalet</th> </tr> <tr> <th>Ordre</th> <th>Établissement</th> <th>Ordre</th> <th>Établissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Lycée Moulay Youssef Rabat.</td> <td></td> <td>Lycée Omar Ibn Al Khattab Meknès.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Collège Salmane Al Farissi Salé</td> <td></td> <td>Lycée Ibn Tahir Er-Rachidia.</td> </tr> </tbody> </table>			Rabat-Salé-Zemmour- Zaër		Meknès-Tafilalet		Ordre	Établissement	Ordre	Établissement		Lycée Moulay Youssef Rabat.		Lycée Omar Ibn Al Khattab Meknès.		Collège Salmane Al Farissi Salé		Lycée Ibn Tahir Er-Rachidia.
Rabat-Salé-Zemmour- Zaër		Meknès-Tafilalet																
Ordre	Établissement	Ordre	Établissement															
	Lycée Moulay Youssef Rabat.		Lycée Omar Ibn Al Khattab Meknès.															
	Collège Salmane Al Farissi Salé		Lycée Ibn Tahir Er-Rachidia.															

N.B. : *Tout volet comportant une rature ou surcharge sera systématiquement rejeté*
Tous les documents doivent être imprimés RECTO/VERSO

Rubrique 1 : Renseignements relatifs au cursus scolaire (N₁, N₂)

B₂

Tronc commun Année .../...	Cycle du baccalauréat	1 ^{ère} année du Cycle du Baccalauréat		Année Terminale du Cycle du Baccalauréat			
	Année	.../...	Redoublant ⁽¹⁾		.../...	Redoublant ⁽¹⁾	
	Moyenne générale (2)	Oui	Non (3)	Oui	Non

(1) Mettre une croix dans la case correspondante, (2) Moyenne générale annuelle, sur 20, de la 1^{ère} année du cycle du baccalauréat.

(3) Moyenne générale du baccalauréat sur 20

Rubrique 2 : Résultats des examens et du contrôle continu des disciplines qualifiantes (N₃)

Les résultats seront communiqués par l'AREF au centre CPGE concerné sous forme de fichier informatique accompagné d'un tirage papier authentifié

Rubrique 3 : Appréciations du conseil de classe (N₄)

La note N₄ représente la moyenne des notes d'appréciation attribuées au candidat par le conseil de classe de l'année terminale.

APPRECIATIONS CONSIDEREES

APPRECIATIONS	Capacité d'adaptation	Tendance au progrès	Aptitude à l'effort soutenu	Niveau des connaissances	Aptitude à communiquer	TOTAL N ₄
NOTE	.../5	.../5	.../5	.../5	.../5	.../25

Très satisfaisant : 5/5

Satisfaisant : 4/5

Très insuffisant : 1/5

Moyen : 3/5

Insuffisant : 2/5

DECISION DE LA COMMISSION

Cadre réservé à la commission de sélection

Décision prise par la commission sous réserve de l'exactitude des informations contenues dans les volets A et B	Dossier retenu <input type="checkbox"/>	Dossier refusé <input type="checkbox"/>
DECISION DEFINITIVE	ADMIS EN LISTE PRINCIPALE <input type="checkbox"/> Filière :	ADMIS EN LISTE D'ATTENTE <input type="checkbox"/> Filière :

Cachet du président de la commission

N.B. : *Tout volet comportant une rature ou surcharge sera systématiquement rejeté*
Tous les documents doivent être imprimés RECTO/VERSO